

Assemblée Générale du District
Samedi 9 Octobre 2021
Centre Technique Régional, Route de Velles à Châteauroux
(publiée le 26.01.2022)

Personnalités présentes :

- Mr Gérard BROUSTE, Représentant de la LFA
- Mr François SCHMITT, Directeur Départemental de la DDCSPP, représentant Mr le Préfet de l'Indre
- Mme Florence PETIPEZ, Vice-Présidente du Conseil Départemental
- Mr Antonio TEIXEIRA, Président de la Ligue Val de Loire

Personnalités excusées :

- Mr Stéphane BREDIN, Préfet de l'Indre
- Mr Marc FLEURET, Président du Conseil Départemental
- Mr Gil AVEROUS, Maire de Châteauroux
- Mr Denis MERIGOT, Mairie de Châteauroux
- Mr Bayram BOSBIYIK, Commissaire aux Comptes

Membres du Comité Direction excusés :

- Mme Vanessa ROGER
- Mr Jacky BOUZIER

Pointage des clubs effectué par :

Table 1 : Mrs Joël LEBLANC et Didier GATEFIN

Table 2 : Mme Sophie CARTERON et Mr Valentin RIBOTON

Table 3 : Mme Clémentine CHARRAUD et Mr Jean-François DABIN

Contrôle Pass Sanitaire : Mrs Jean-Pierre MASSON et Patrick CHAMPAGNAT

Clubs convoqués : 111 clubs

Clubs présents : 96 clubs

Club excusé : Centre Pénitentiaire St Maur (Cluster Covid)

Clubs absents : 9 et 5 clubs en non activité (US Luçay le Mâle, Sapa Cx, FC Chtx, Atlético Cx, US Paudy)

- **Une amende de 150 euros** sera débitée du compte clubs pour absence à l'Assemblée Générale pour les clubs cités ci-dessous (article 2 alinéa 2 du Règlement Intérieur du District) :

Clubs Libres : AS Chabris, US Ciron, FC Crozon, CS Eguzon, AS Heugnes, La Bordoise, AS Les Bordes, FC Obterre, EC Sassierges St Germain

➤ **Une amende de 45 euros** pour représentation par pouvoir à l'Assemblée Générale pour le club cité ci-dessous (article 2 alinéa 2 du Règlement Intérieur du District) :

- FC Bas Berry représenté par l'US La Châtre
- FC Tournon St Martin représenté par la JLVC Pouligny St Pierre
- Théo Futsal représenté par l'US Villedieu
- US Tilly représentée par la SS Bélâbre
- US Montierchaume représenté par l'AC Villers les Ormes
- AS Jeu les Bois représentée par l'AS Ardentes
- AS Ingrandes représentée par la JLVC Pouligny St Pierre
- SS Cluis représentée par l'USAP

Le quorum statutairement exigé étant atteint, le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte.

Propos introductifs du Président

Je vous propose de respecter une minute de silence en mémoire de celles et ceux qui nous ont quittés tout au long de la saison passée.

Monsieur François SCHMITT, Directeur Sports de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations représentant Mr le Préfet de l'Indre.

Madame Florence PETIPEZ, représentant Mr Marc FLEURET Président du Conseil Départemental.

Mr Gérard BROUSTE, membre du BELFA représentant Mr Vincent NOLORGUES Président de la LFA et référent de notre territoire.

Mr Antonio TEIXEIRA, président de la Ligue du Centre Val de Loire

Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

C'est avec beaucoup de plaisir et un brin d'émotion que je vous retrouve dans ce gymnase du CTR mis à disposition gratuitement par la Ligue que je remercie ainsi que mes collègues qui ont mis la salle en place et qui auront besoin de moi tout à l'heure.

Un nouveau visage à la tribune qui est celle de Gérard BROUSTE qui est notre référent LFA sur notre territoire. Une équipe nouvellement élue est aux manettes du Football Amateur, et nous leur souhaitons pleine réussite, Vincent NOLORGUES sait qu'il peut compter sur mon soutien.

Antonio TEIXEIRA Président de Ligue sur lequel je sais pouvoir compter et qui a mon soutien, il est important que les territoires comme le 18/36 est une solidarité entre eux pour orienter les décisions de la Ligue pour conserver une équité sportive mais aussi financière face à des territoires plus forts (District) que ce soit en terme démographique ou économique.

Je salue la présence, à nos côtés, de Madame Florence PETIPEZ, Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge des sports que nous avons toujours plaisir à accueillir et qui est toujours à notre écoute.

Bien entendu l'aide financière du Département est primordiale pour le fonctionnement de notre Comité mais aussi des clubs (via le Far Animation) et dans ces temps de grande incertitude savoir un partenaire prêt à nous accompagner au moins de la même manière, voir en augmentant, est rassurant dans cette période.

L'état est un partenaire privilégié, et je le remercie de sa présence il nous accompagne sur nos opérations cette année pour le nouveau dispositif « colos apprenantes » sur nos stages vacances.

Les licences (8 056 à ce jour) : Nous sommes en retard par rapport à la saison dernière -5 % (8481) surtout au niveau seniors (- 244) et dirigeants masculins (-74). Cette baisse peut être due à l'instauration du Pass Sanitaire mais nous sommes un sport collectif et je suis optimiste même si nous avons des joueurs qui se sont tournés vers des sports individuels ou recentrer sur la famille (ce que je comprends) je suis persuadé que nous pouvons inverser cette tendance avec du temps.

Une mention au club de Buzançais qui a terminé la saison dernière à 207 licenciés et ils sont 211 à ce jour, bravo !

Les équipes seniors garçons sont 166 (172 en 2020/2021) essentiellement en D4.

Autre point qui nous rend très attentif mais aussi inquiet qui est l'arbitrage notamment le nombre d'arbitres à ce jour qui est de 77 (5 en attente suite à réussite FIA et deux arbitres de + 50 ans) soit 84 nous étions 99 en 2020.

Un groupe de travail initié par le BELFA va livrer ses conclusions prochainement sur le statut de l'arbitrage.

De notre côté nous allons mettre en place comme dans toute la Ligue deux chargés de missions qui auront comme rôle d'aller au plus près des clubs d'ici la fin de saison.

Je peux vous assurer que Allan DEVILLE, responsable des désignations fait le maximum, je suis très régulièrement en contact avec lui et il essaye d'avoir une répartition égalitaire sur les niveaux de compétition avec les moyens humains disponibles mais avec des difficultés sur la D3/D4.

Pour faire suite à mon premier mail et après une première analyse, tous les 15 jours soient les journées de championnat impaires les poules de D3 et de District en général seront très compliqué à compléter car :

Samedi soir R2 1 Assistant, R3 6 Assistants

Dimanche après-midi R3 6 Assistants

Alors que les journées paires seulement 2 matchs de R3

La différence se fera sentir...

Merci à la CDA et son Président Faouzi JAWADI (je salue aussi Julien LAVERDANT pour son investissement il incarne l'avenir) pour l'accompagnement de nos arbitres Christian KERLOGOT de la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage sont à votre disposition, sans oublier l'UNAF et notre ami Raphael toujours partant pour nous aider.

Le football Féminin marche fort chez nous, c'est historique avec encore cette saison 17 équipes féminines à 8 et 7 équipes à 11.

Le futsal démarre bien 16 équipes en District avec le potentiel de 1/2 de plus en début d'année 2022 ! et merci à Valentin et son équipe.

Deux clubs en Ligue l'Etoile et Châteauroux Métropole (1^{er} club à obtenir le label au niveau régional) sont toujours en R1 et travaillent bien.

Je salue aussi le travail de l'Amicale des Educateurs à nos côtés qui avec Patrick THOUVIGNON comme Président, Educateur de valeur et investi, est un exemple à suivre pour les jeunes générations.

Un petit clin d'œil à la Berrichonne dont le football amateur est le 1^{er} supporter, la remontée en L2 est un objectif pertinent et envisageable, ce sera difficile c'est certain mais une très belle image pour le Département, la Ville et pour notre District une formidable locomotive.

Enfin je veux saluer le petit poucet du 5^{ème} tour de la Coupe de France qui est un club de D1 du 36 Poulaines qui aura l'honneur de recevoir Déols dimanche prochain, bravo à toi Jean Michel transmet nos félicitations à tes joueurs et ton staff pour ce brillant parcours.

Au niveau du personnel je salue nous deux Secrétaires expérimentées Anita et Béatrice.

En ce qui concerne l'équipe technique, elle est à nouveau bouleversée (après le départ de Philippe en retraite, Denis à la ligue et l'arrêt de Manu sur un poste partagé de PPF avec le 18) en 2021/2022 Mathieu a été confirmé comme CDFA, Aniss a été recruté sur un poste au cours de l'été après entretiens ouverts.

Deux postes c'est un peu compliqué, l'objectif est de recruter un 1/2 poste complémentaire plus axé sur Foot Féminin, nouvelles pratiques, mais avec un petit 10 000 licenciés il faut savoir être réaliste dans ses choix et sa politique de développement.

Nos partenaires privés nous ont accompagné malgré la pandémie, un grand merci à eux.

Je salue aussi les élus du Comité de Direction, en 1^{er} lieu nos collègues féminines et l'ensemble des bénévoles des commissions qui m'accompagnent avec la volonté de travailler pour les clubs dans le respect des règlements et de l'équité sportive.

En tout état de cause, si notre District est toujours dans une démarche positive, avec la volonté de se développer et de proposer des évolutions pour les clubs c'est surtout grâce à l'implication de vous tous bénévoles dans vos clubs dont vous êtes ici les représentants, et je vous en remercie très sincèrement.

Le Président,
Marc. TOUCHET

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire (du 9.10.2020 paru sur le site internet ; <http://indre.fff.fr> le 17.12..2020) :

Le Président demande à l'Assemblée si des personnes souhaitent intervenir sur ce procès-verbal, aucune remarque de la part des clubs il est soumis au votre :

Procès-verbal approuvé à : 88.07 % Pour et 3.67 % Contre – Abstention 8.26 %

Rapport d'Activités 2020-2021 (présenté par Mr BREJAUD Jacques, Secrétaire Général)

Mesdames, Messieurs Cher(e)s Ami(e)s du Football,

Ravi de se retrouver, ravi de vous retrouver après cette période compliquée. Tout d'abord merci aux instances Régionales d'avoir bien voulu nous accueillir aujourd'hui au C.T.R. pour notre Assemblée Générale. Cette dernière était initialement programmée à Ardentes, mais une nouvelle fois en raison des consignes gouvernementales la Municipalité a annulé toutes les manifestations tant que le Pass Sanitaire serait en vigueur.

Sur l'ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation à cette Assemblée Générale, il est indiqué « rapport d'activités 2020/2021 du Secrétaire Général », mais vu la situation que nous avons connue et vécue (pour rappel arrêt de toutes les compétitions au 01.11.2020, après deux journées de rencontres). Le mot « Activités » n'est pas tellement adapté car très peu de Commissions ont continué à travailler durant les confinements et restrictions en tout genre comme en attestent les quelques rapports ci-dessous.

Pas de compétitions et saison blanche décidée par les instances Fédérales ce qui revient à dire maintien dans les différentes divisions, Nationales, Régionales et Départementales dans lesquelles figuraient nos clubs en début de saison dernière. A noter tout de même la rétrogradation en National de la Berrichonne de Châteauroux suite à une saison compliquée en souhaitant vivement son retour rapide au niveau supérieur.

Les années précédentes pour vous donner une image du football sur notre département, j'avais l'habitude de vous communiquer par catégorie d'âges la répartition de nos licencié(e)s. Or, les chiffres que je vais vous donner ne sont pas représentatifs car ce sont deux situations à deux moments précis de la saison écoulée, donc pour information à la date du 1er Novembre 2020 le nombre de licenciés filles et garçons toutes catégories d'âges confondues était de 9041 et au 30 Juin 2021 il était de 9232. Pour mémoire, au 30 Juin 2020 le District comptait 10396 licencié(e)s.

J'ose espérer et je formule des vœux pour que la saison en cours arrive à son terme, et que l'activité footballistique de notre District retrouve son attrait et son rayonnement tant au niveau des Coupes que des Championnats.

Malgré tous ces contretemps et aléas subis, les élus, membres de Commission, Techniciens et Personnel Administratif ont fait le maximum pour garder un lien avec les clubs. Aniss et Matthieu nos deux Techniciens ont proposé différentes actions en conformité bien sûr avec les exigences sanitaires à savoir : GolfFoot, Coupes E-Foot (compétitions virtuelles sur console de jeu) maintien des centres de perfectionnement, mise à jour régulière du site et de la page face book du District ou étaient proposées des séances d'entraînement adaptées à la situation. De plus, les formations d'éducateurs, de dirigeants ou d'arbitres ont pu être maintenues tant en présentiel qu'en visioconférence.

Voilà relaté succinctement ce qu'ont été nos activités. Je conclurai ce rapport en remerciant tout d'abord nos partenaires institutionnels (Département de l'Indre, Ville de Châteauroux, FFF et Ligue) ainsi que nos partenaires privés qui, malgré cette période difficile ont continué à nous apporter aides et soutiens.

Des remerciements également à mes collègues membres du Comité de Direction et de Commissions ainsi qu'à nos Techniciens Aniss et Matthieu pour leur implication sans oublier notre service Administratif assuré avec sérieux et compétence par Anita et Béatrice.

Remerciements aussi à vous, Dirigeantes et Dirigeants pour avoir tout mis en œuvre durant cette pandémie pour conserver au sein de vos clubs respectifs l'esprit football.

L'horizon semble peu à peu s'éclaircir, mais restons vigilants afin que dans un proche avenir toutes les consignes contraignantes qui nous sont imposées à ce jour soient levées et deviennent qu'un lointain souvenir, et que l'on puisse retourner sur et autour des stades comme on l'a connu auparavant.

Excellente saison à vous sur le plan sportif, professionnel ou personnel.

Je vous remercie de votre attention.

Le Secrétaire Général,
J. BREJAUD

Aucune intervention de la part des clubs.

Rapport d'Activités approuvé à : 84,01 % Pour et 4,77 % Contre - Abstention 11.22 %

RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2020/2021

Le bilan et le compte d'exploitation qui vous sont présentés ont été vérifiés par Monsieur BOZBIYIK, Commissaire aux Comptes agréé, et sont conformes aux statuts de la Fédération Française de Football suivant le plan comptable qu'elle a établi.

Les documents en votre possession sont les suivants :

Bilan arrêté au 30 JUIN 2021
Compte de résultat arrêté au 30 JUIN 2021

LE BILAN

A - ACTIF

1/ ACTIF IMMOBILISE

Nos immobilisations nettes s'élèvent après amortissement à 375 919 €

2/ ACTIF CIRCULANT

STOCK

Nos stocks s'élèvent à 9 316 € contre 10 977 € l'année dernière.

AUTRES CREANCES

Collectif clubs : comme nous avons remboursé les frais d'engagements, les comptes des clubs sont tous créditeurs.

ETAT PRODUITS A RECEVOIR : dans ce compte figure les sommes qui nous sont dues pour le chômage partiel soit 8 993 €

AUTRES COMPTES ET DEBITEURS

Ce sont des sommes dont nous avons les accords de la FFF et de la LIGUE qui nous ont été versées que début juillet. Le montant est de 43 365 € contre 10 297 € l'année précédente

DISPONIBILITÉS ET VALEURS DE PLACEMENTS

Les disponibilités représentent nos avoirs en banque qui sont répartis de la façon suivante :
Caisse 18 € Compte courant 4 237 € livret 76 500. € Compte excédent professionnel 68 893 €, compte sociétaire 50 000 € au total 199 766 €.

Le total de nos avoirs est supérieur de 68 759 € grâce en majeure partie dû aux aides reçues pendant cette période d'inactivité (chômage partiel – fonds de solidarité pour baisse du chiffre d'affaires)

B- PASSIF

1/ CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent à 331 328 € avant résultat

2/ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles sont de 417 470 € et sont constituées de la façon suivante :

CONSEIL GÉNÉRAL	243 918 €
FEDER	152 182 €
EDF	5 469 €

Véhicule

CONSEIL DEPARTEMENTAL	3 000 €
FEDERATION	12 900 €

Après les reprises de subventions de 252 428 € le montant net au bilan est de 165 043 €

3/ DETTES A MOYEN TERME

Plus d'emprunt à ce jour

4/ DETTES A COURT TERME

Elles sont réparties de la façon suivante :

Fournisseurs et comptes rattachés	17 303 €
Dettes Sociales et fiscales	20 918 €
Divers charges à payer	16 300 €
Collectifs clubs (soldes créditeurs)	38 334 €

Les montants de ces dettes représentent le dû par le District à fin juin. Les soldes et les fonctionnements sont tout à fait normaux

LE TOTAL DE L'ACTIF ET DU PASSIF S'ÉQUILIBRE A 649 030 €

LE COMPTE DE RESULTAT

A- LES PRODUITS

1/ PRODUCTION VENDUE et PRESTATIONS

Ces produits ressortent à 53 540 € soit une baisse de 41.05 %

Cette situation est due principalement à l'arrêt des championnats en Octobre 2020

On constate surtout dans les postes qui sont liés directement à notre activité.

Amendes disciplines	-77.51 %
Amendes sportives	-83.73 %
Recettes publicitaires	-51.68 %
Recettes manifestations	-100.00 %
Statut de l'arbitrage	-100.00 %

Les recettes stage est le seul poste en hausse, + 57.66 %. La semaine de stage supplémentaire réalisée en juillet 2020 est l'explication de cette progression.

2/ SUBVENTIONS

Nos subventions sont passées de 263 042 € hors dons membres contre 193 785 € l'année dernière.

Cette hausse est uniquement due aux aides reçues

Soit:

- fonds de solidarité pour le chiffre d'affaires 54 195 €
- aide aux paiements de charges 16 107 €
- subvention pour le stage été 15 300 € (pour information nous avons redonné cette aide aux parents des jeunes stagiaires)

3/ AUTRES PRODUITS

Suite à l'arrêt des compétitions, il n'y a pas eu de recettes Coupes et les frais d'engagements ont été entièrement remboursés.

TRANSFERTS DE CHARGES ET REPRISES :

Les postes transferts de charges correspondent à des charges payées qui nous ont été remboursées telles que : congés de maladie – chômage partiel – aide aux cotisations.

4/ PRODUITS FINANCIERS

Ils correspondent aux intérêts du compte sur livret et CAT.

5/ PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils concernent l'amortissement des subventions d'équipements pour un montant de 16 565 € et régularisation des charges de février à juin 2020 pour 6 202 €.

Les produits que s'élèvent 397 553 €

B / LES CHARGES

1/ ACHATS DE MARCHANDISES

Cette année nous avons limité nos achats uniquement pour le stage été. Il n'y a pas eu d'achat de récompenses en raison de l'arrêt des Championnats et Coupes en octobre 2020.

2/ AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

- Hausse de ces charges est de 23 398 €, hors dons membres,

Si la majorité de nos charges de fonctionnement sont en baisse, la hausse constatée est due à deux postes soit :

Organisation de stages plus 6 941 €

Les organisateurs ont souhaité faire le stage été sur deux semaines au lieu d'une semaine, le nombre de stagiaires est donc passé de 60 à 97.

Personnel extérieur plus 30 498 €.

Pour compenser le départ à la retraite de Philippe LARIGAUDERIE, il a été convenu avec le district du Cher que Emmanuel CANIER interviendrait à mi-temps dans chaque département.

Comme Emmanuel restait employé au District du Cher, il a été décidé que le district de l'Indre devait verser au district du Cher une indemnité correspondant à son activité dans l'Indre. Elle a été fixée à 30 948 €

4/ IMPÔTS ET TAXES

Ces charges sont composées de la taxe de la formation continue.

5/ CHARGES DE PERSONNEL

C'est la première année qui fait suite au départ de Philippe LARIGAUDERIE. Nous avons donc fonctionné avec deux techniciens salariés plus Emmanuel CANIER en tant que personnel extérieur qui ne figure donc pas dans nos charges de personnel.

Nous avons connu aussi le chômage partiel et un accident du travail. Ces deux indemnités nous ont été remboursées. On retrouve leur montant dans les postes transfert de charges.

Donc cette année avec toutes ces modifications nos charges de personnel sont passées de 227 120 € à 165 079 €.

6/ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les amortissements sont de 39 333 €, ils sont conformes au mode de calcul fait en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations.

Nous avons pris aussi une provision pour dépréciation de créances à hauteur de 2 311 € et une provision charges d'exploitation pour les futurs départs en retraite à hauteur de 29 527 €.

7/ CHARGES FINANCIÈRES

Elles correspondent aux intérêts du découvert, soit 1,00€

Les charges s'élèvent à 367 275 €

C – RÉSULTAT

Notre résultat dû à notre activité s'élève à 6 997 €, auquel il faut ajouter le résultat exceptionnel de 22 767 €.

CONCLUSION

Il est difficile de pouvoir faire une comparaison par rapport aux autres années en raison du manque d'activité.

Je tiens à remercier tous nos partenaires pour leur aide, les licenciés des clubs, les membres du District et le personnel.

Merci à tous de votre écoute et j'espère que l'on va connaître une bonne saison sportive.

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 30 276 € qui viendra en augmentation du report à nouveau.

CONTROLE DES COMPTES

Il a été effectué par la COGEP sous la responsabilité de Monsieur Bayram BOZBIYIK Commissaire aux Comptes.

Le Trésorier
Patrick BARON

<u>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</u>
--

Monsieur Bayram BOZBIYIK, Commissaire aux comptes étant excusé mais représenté par Mr LAPOTRE son collaborateur qui donne lecture du rapport sur les comptes annuels :

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/06/2021

A l'assemblée générale de l'association DISTRICT DE L'INDRE DE FOOTBALL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE L'INDRE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30/06/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

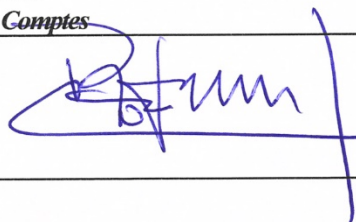
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Déols, le 24 septembre 2021

Le commissaire aux comptes

COGEP AUDIT

Bayram BOZBIYIK
Commissaire aux Comptes



Intervention de Mr Richard LINDE (EGC Touvent Cx) :

Je me permets d'intervenir lors de cette Assemblée Générale avant de voter le budget, car dans un an il y aura l'Assemblée Générale de Ligue et un budget sera voté. Il se peut que des décisions soient prises en l'encontre des clubs.

Je tenais à remercier le District de l'Indre pour le geste apporter en ce début de saison à savoir qu'il a crédité tous les comptes clubs à 100 % au 30.06.2021 (remboursement engagements Seniors, Jeunes, Féminines, Futsal et les coupes).

Je ne peux pas en dire autant de la Ligue, pourquoi n'avez-vous pas fait pour cette saison 50 % de la licence pour cette saison 2021-2022, sachant que pour la saison 2019/2020 la compétition s'est arrêté début Mars à Juin et quand 2020-2021 nous nous sommes arrêtés fin Octobre à juin 2021.

C'est la première fois que pour les mutations vous demandez une reconnaissance de dette, cela veut dire que le joueur qui n'a pas réglé sa licence et que le club qui n'a pas fait une reconnaissance de dette, le club doit laisser partir ce joueur sans régulariser son dû.

Je demande à ce que soit revu les frais de mutations pour les catégories Jeunes allant des U12 au U18 masculins et féminins qui est de 50 euros c'est inadmissible.

Intervention de Mr Christian SAUVESTRE (FC2MT) :

Regrette que la F.F.F. n'a pas fait de geste cette saison, car les clubs sont en souffrance.

Intervention de Mr Mickaël CHARRON (FC Diors) :

Le coût de la tablette au début était réparti de la façon suivante : 1/3 Ligue – 1/3 District et 1/3 club, maintenant le club se doit de financer la totalité. Se sont des frais en plus pour les clubs.

APROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

- . Bilan au 30.06.2021
- . Compte de résultat 2020-2021

Comptes approuvés à : 85,42 % Pour et 3,94 % Contre – Abstention 10,65 %

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE AUX CAPITAUX PROPRES

Sur proposition du Trésorier le résultat (30 276 €) sera affecté au report à nouveau.

Affectation du résultat approuvée à : 82,60 % Pour et 5,88 % Contre – Abstention 11.52 %

APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2021-2022

Aucune intervention

Budget prévisionnel approuvé à : 86,54 % Pour et 6,26 % Contre – Abstention 7,19 %

ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITE DE DIRECTION

Le Président demande à Mr BOUQUET François de se présenter devant l'Assemblée.

✚ Mr BOUQUET François

Candidature approuvée à : **93,75 % Pour** et **4,40 % Contre** – Abstention 1,85 %

REMISE DE MEDAILLES

Argent F.F.F. :



Mr Joel LEBLANC

Vermeille F.F.F. :



Mr Jean-François DABIN

Or F.F.F.



Mr Jean-Claude GATEFIN



Règlement des Coupes du District de l'Indre de Football

Texte actuel	Proposition
<p>Article 8 – SYSTEME DE LA COUPE DE DISTRICT Henri LEGROS</p> <p>...</p> <p>La finale aura lieu sur terrain neutre</p>	<p>Article 8 – SYSTEME DE LA COUPE DE DISTRICT Henri LEGROS</p> <p>...</p> <p>La finale aura lieu sur le terrain du club vainqueur de la saison précédente</p>
<p><i>Motif : valoriser le vainqueur de la compétition et rendre la finale plus festive</i></p>	



18/10/2021

24

Terrain de la Finale Coupe de District H. Legros : **74,94 % Pour** et **21,13 % Contre** – Abstention 3,93 %



Règlement des Coupes du District de l'Indre de Football

Texte actuel	Proposition
<p>Article 37 – COUPE DE L'INDREFEMININE</p> <p>La Coupe de l'Indre « Féminines » est obligatoire pour toutes les équipes féminines seniors première des clubs disputant les championnats départementaux à 11 ou interdépartementaux à 11 ou les championnats régionaux et nationaux féminins.</p>	<p>Article 37 – COUPE DE L'INDREFEMININE</p> <p>La Coupe de l'Indre « Féminines » est obligatoire pour toutes les équipes féminines seniors première des clubs disputant les championnats départementaux ou interdépartementaux à 11 ou les championnats régionaux et nationaux féminins et facultative pour les équipes engagées dans le championnat à 8.</p>
<p><i>Motif : permettre aux équipes féminines à effectif réduit de participer à la Coupe de l'Indre.</i></p>	



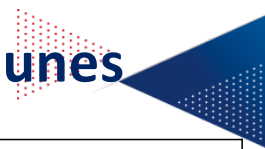
18/10/2021

26

Coupe de l'Indre Féminine : **85,06 % Pour** et **4,34 % Contre** – Abstention 10,60 %



Règlement des Ententes des Equipes de Jeunes



Texte actuel	Proposition
<p>.....</p> <p>Pour entrer dans l'entente, les clubs la composant devront posséder au moins 3 joueurs pour la pratique à 11 et 2 joueurs pour la pratique à 5 ou à 8.</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>Pour entrer dans l'entente, les clubs la composant devront posséder au moins 3 joueurs pour la pratique à 11 et 2 joueurs pour la pratique à 5 ou à 8.</p> <p>Pour les ententes qui permettent de mettre en règle un club au regard des obligations des équipes de jeunes (article 7 des règlements des championnats) ce dernier devra compter au moins 3 joueurs pour la pratique à 11 et 2 joueurs pour la pratique à 5 ou à 8 au sein de cette entente.</p> <p>Dans tous les cas de figure, le Comité de Direction en cas d'incohérence géographique sur les clubs composant cette entente se réserve le droit d'invalidercette demande.</p>
<p>Motifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux clubs ruraux de conserver leurs licenciés jeunes - Conserver une cohérence géographique dans les ententes de clubs <p>Cette restriction s'applique exclusivement aux clubs ayant une équipe engagée en championnat Départemental 1.</p>	



18/10/2021

28

Entente équipes de jeunes : **68,86 Pour** et **8,52 % Contre** – Abstention 22,63 %

LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

La Licence à Point

Le Président du District Marc TOUCHET présente cette licence à point qui ressemble plus ou moins au permis de conduire à 12 points. Le licencié se verra sanctionné en point suivant l'infraction qu'il aura commis.

Lutte contre les incivilités

la Licence à Point



Dire **OUI** à ce projet C'est :

- **Lutter contre toute forme d'incivilité et de violence dans NOTRE football.**
- **Se débarrasser des licenciés indésirables.**
- **Faire diminuer les amendes des clubs.**
- **Redonner au FOOTBALL ses valeurs sportives et éducatives.**



18/10/2021

30

Licence à point, votre avis de principe : **59,28 % Pour** et **17,96 % Contre** - Abstention 22.76 %

Intervention de Mr Christian SAUVESTRE (FC2MT) :

Le verbe **se débarrasser** des licenciés indésirables me choque il est mal approprié. Le mot qui se prêterait le mieux est écarté.

Un large débat est ouvert entre les clubs : ECL St Christophe Cx, E. Pont Chrétien, FC2MT, AC Parnac, US Le Poinçonnet.

Intervention de Mr Bruno CHARRON (AC Parnac V.A.) :

Je pense que le mieux pour punir un joueur est de le faire arbitrer en contrepartie pour purger sa sanction.

Marc TOUCHET, Président du District précise que si le projet sur cette licence à point passe au vote de l'Assemblée Générale de Ligue, des réunions de secteurs seront organisées avec la Ligue.

INTERVENTION DE L'EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Fonctionnement ETD 36 saison 2021 / 2022



Projet de Performance Fédéral

Détections Filles	Aniss Zouala
Détections Garçons	Aniss Zouala
Foot en milieu scolaire (section sportive et quinzaine du foot)	Aniss Zouala
Gardien But	Aniss Zouala



Développement et Animation des Pratiques FFF

Pratique Jeunes	Matthieu Guillain
Pratique Féminines	Aniss Zouala <i>Adjoint</i>
Foot Loisir	Matthieu Guillain
Foot à l'école	Matthieu Guillain <i>Adjoint</i>
PEF	Matthieu Guillain Aniss Zouala <i>Adjoint</i>
Labels Jeunes	Matthieu Guillain Aniss Zouala
Futsal / Beach	Aniss Zouala
Foot pour tous	Matthieu Guillain <i>Adjoint</i>



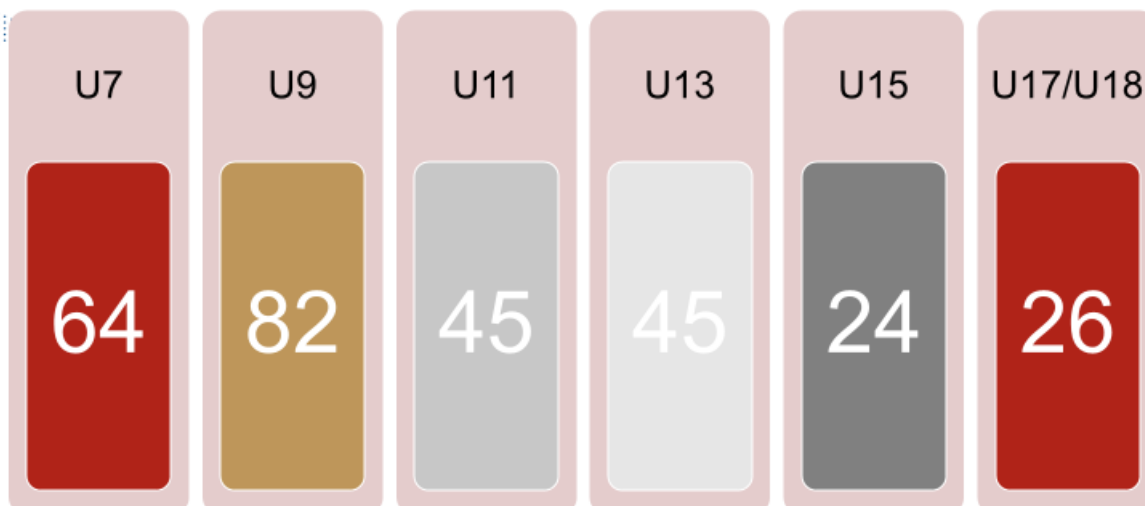
Formation

Formations Modulaires	ETD 36
Interventions TFP Ligue	Matthieu Guillain intégralité BMF 10 S



01 – Le Football des Jeunes

Le Football des jeunes en nombre d'équipes



19/10/2021

5

02 – Le Football Loisirs

LE FOOT LOISIR



10/19/2021

7

Les clubs engagés



-  SC Vatan
-  US Villedieu
-  ES Vineuil Brion
-  US Aigurande



19/10/2021

8



Les clubs en projet



-  US Le Poinçonnet
-  US Reuilly
-  USAP



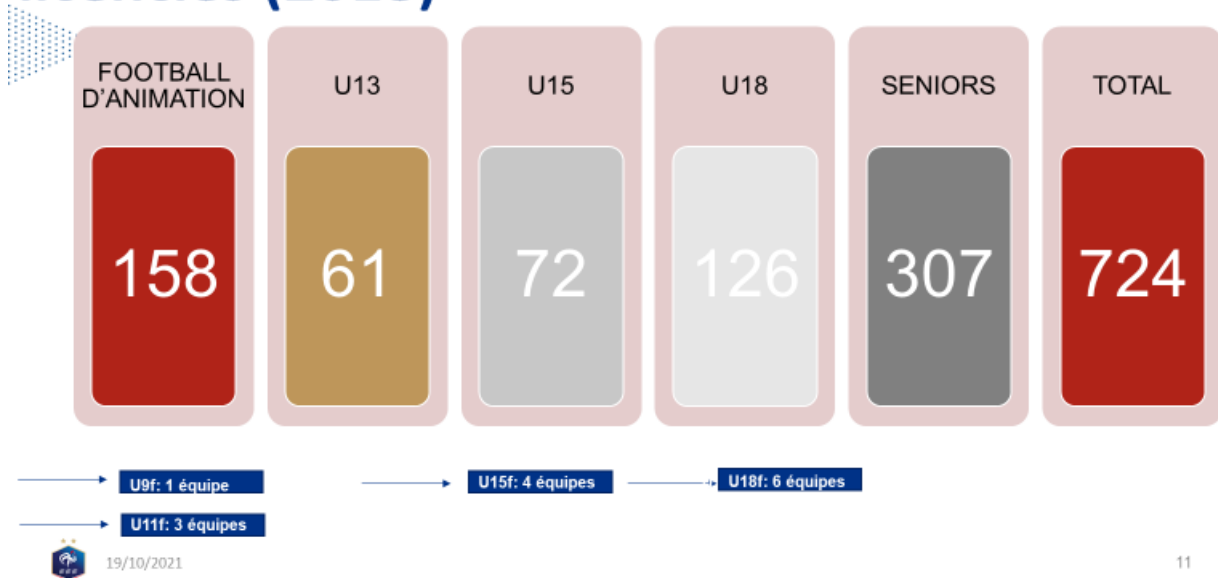
19/10/2021

9



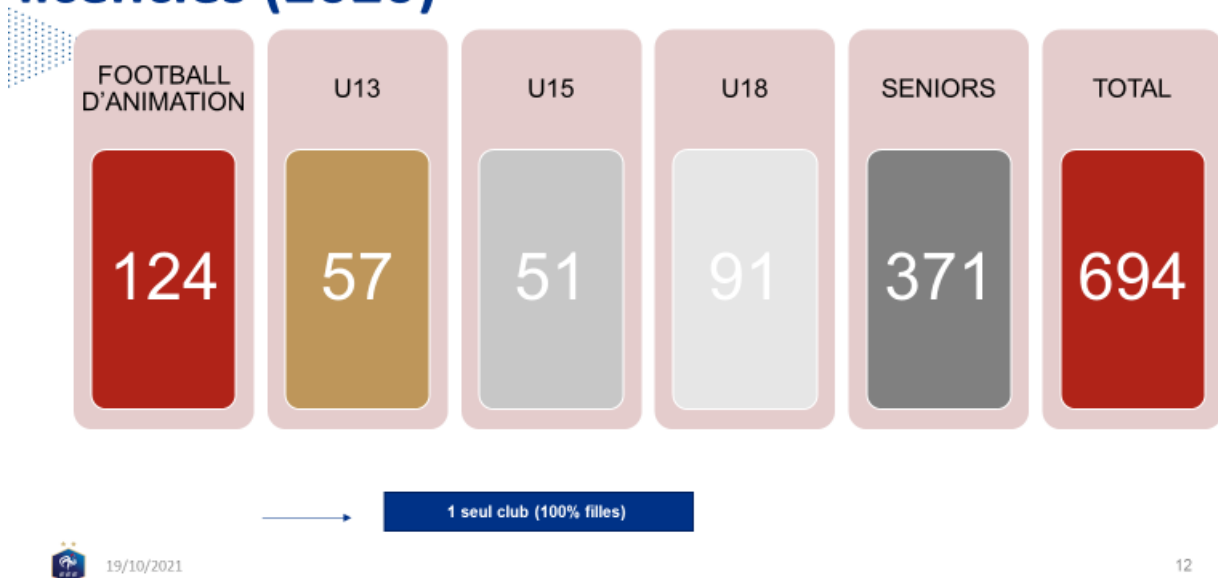
03 – Le Football Féminin

Le Football féminin en nombre de licenciés (2018)



11

Le Football féminin en nombre de licenciés (2020)



12

04 – Les Formations Modulaires :

Formations d'éducateurs 2021/2022

Module U7 (8h)
23/10/2021
À TOUVENT

Animatrice Fédérale
09/10/2021

CFF1	CFF2	CFF3	CFF4
Module U9 (16h) 29 et 30/10/2021 À NEUVY ST SEP.	Module U13 (16h) 17 et 18/12/2021 À LE PECHEREAU	Module U17/U19 (16h) À redéfinir À Définir	Module Associatif (16h) 21 et 22/01/2022 Au District
Module U11 (16h) 19 et 20/11/2021 À ARDENTES	Module U15 (16h) 07 et 08/01/2022 À TOUVENT	Module Seniors (16h) À redéfinir À Définir	Module Sportif (16h) 28 et 29/01/2022 Au District

Module Futsal 32h
16h Initiation, 16h perfectionnement

25 au 28 octobre 2021

Pré-inscriptions sur le site du District, de la Ligue ou de la FFF

Le Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants (PFFD)

- Connaissance de l'association (3 modules)**
 - (Re)découvrir le cadre associatif du football
 - Maîtriser l'environnement de l'association
 - Appréhender les responsabilités de l'association et de son dirigeant
- Gestion de club, gestion de projet (5 modules)**
 - Mobiliser et animer une équipe au service d'un projet
 - Découvrir la méthodologie de projet
 - Construire et promouvoir un projet
 - Accompagner une équipe de football U6 à U11
 - Développer la responsabilité sociale de son club
- Gestion et ressources financières (2 modules)**
 - S'approprier les clés de la gestion humaine
 - Optimiser les ressources financières de son club
- Communication (4 modules)**
 - Préparer et animer une réunion
 - Développer son aisance à l'oral
 - Réagir face à un conflit
 - Communiquer à l'aide des réseaux sociaux

Fonction employeur (2 modules)

- Recruter un salarié et financer l'emploi
- Accompagner le salarié et développer l'emploi

Le Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants (PFFD)

Intervention de Mr Christian SAUVESTRE (FC2MT) :

Il demande s'il existe un carnet de bord pour pouvoir suivre les éducateurs formés.

Mr GUILLAIN Matthieu répond qu'à l'heure d'aujourd'hui il n'a pas de suivi des éducateurs, car ils prennent une licence « dirigeant » qui est gratuite, et non éducateur car elle est payante.

Le seul suivi est la licence Educateur Fédéral qui est délivrée par rapport aux diplômes.

Voir avec l'IR2F car de temps en temps il nous transmette un bilan sur les éducateurs formés.

INTERVENTION DES PERSONNALITES

Intervention de Mme Florence PETIPEZ, Vice-Présidente du Conseil Départemental :

Très heureuse d'avoir participé aux travaux de votre Assemblée Générale. Je remercie tous les clubs et bénévoles présents aujourd'hui à cette Assemblée Générale. Elle informe les clubs que le Conseil Départemental s'est investi à hauteur de 50 000 € de subvention pour les clubs. Je vous remercie de l'accueil que vous avez bien voulu me réserver et vous souhaite une bonne saison et à bientôt.

Intervention de Mr Antonio TEIXEIRA, Président de la Ligue Centre Val de Loire :

J'ai toujours le plaisir de participer à votre Assemblée Générale, j'espère que ce sera la dernière fois que nous serons masqués. Les débats ont été riches pendant cette réunion. Vous les clubs vous êtes nos trésors (Clubs, Bénévoles). Malgré nos difficultés les clubs ont perçu le fond de solidarité (160 000 €) :

- ✚ FFF = 7 €
- ✚ Ligue 1.5 €
- ✚ District = 1.5 €

La Ligue a aussi réduit l'acompte licence 10 % (200 000 € en moins)

La perte de licence se situe au niveau des Seniors, mais il y a aussi une baisse de 6 % dans les Dirigeants. Les gens ont pris d'autres occupations le dimanche, certains préfèrent se promener que d'aller se faire insulter sur les terrains.

Les Aides : Collectivités – Etat

Les clubs doivent aviser les parents de ces aides :

- Pass Sport (50 €) est destiné aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021.
- Yeps (20 €) réservé aux jeunes de 15 à 25 ans pour financer l'inscription au sein d'une association sportive.

Petite info sur la situation des finances de la Ligue, elle remonte progressivement.

J'en terminerai en vous souhaitant une bonne saison, et n'oubliez pas que le foot n'est qu'un jeu et que l'enjeu ne l'emporte pas.

Intervention de Mr François SCHMITT, Directeur Départemental de la DDCSPP :

Ravi d'avoir participé à vos travaux. Débats très intéressants de la part des clubs. Je remercie tout le monde pour la qualité de cette Assemblée Générale. J'apprécie le travail des Techniciens et surtout au niveau Féminin. Je constate que le Foot loisir s'élargit avec : le foot en marchant, Futsal, Foot à 5, Fit Foot, Beach Soccer, Futnet et le golf foot. Je vous informe que cette année nous avons mis en place le pass'Sport, c'est une allocation de rentrée sportive d'un montant de 50 €. Cette aide de l'Etat est destinée aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021. Les familles éligibles devront présenter le courrier aux clubs sportifs et se verront retrancher 50 € à l'inscription et ensuite, les clubs se verront rembourser de cette aide. Nous avons également mis en place le Yeps une aide réservée aux jeunes de 15 à 25 ans pour financer l'inscription au sein d'une association sportive. Je terminerai cette allocution en vous souhaitant une bonne saison sportive à tous.

Intervention de Mr Gérard BROUSTE Gérard, Représentant de la LFA :

Content d'avoir participé à cette Assemblée Générale dans l'Indre, je vais essayer de ne pas être trop long. Je me présente je suis Mr BROUSTE Gérard, je suis membre du Bureau Exécutif de la LFA. Cette une équipe présente sur l'ensemble du territoire et qui se réunit une dizaine de fois par an. Le Bureau exécutif de la LFA est compétent sur toutes les activités du Football amateur hormis les questions disciplinaires. Le BELFA est élu par les Ligues et Districts.

Ces Priorités :

La proximité

- Mise en place d'un référent du BELFA dans chaque District

La Communication

- Une communication ciblée et adaptée.

Le travail collaboratif

- Mise en place d'outils pour aider les instances et les clubs.

La Reprise d'activité :

Aide financière

- Le Fond d'aide au Foot Amateur (FAFA emploi – Formation, Equipement, Transport)
- Les Subventions ANS

Retour au Foot

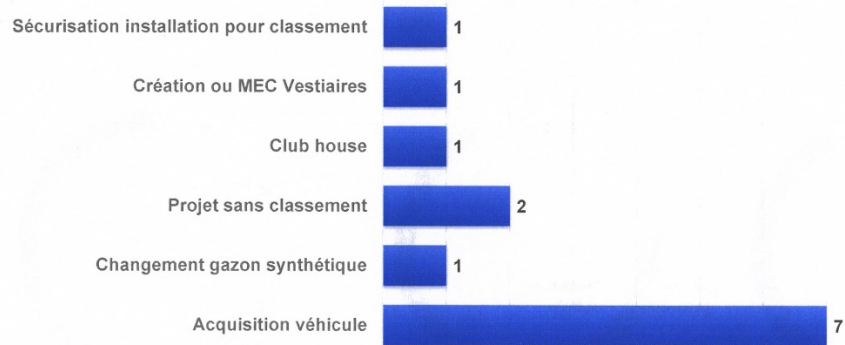
- Tournées des Ligues
- Implication des différents acteurs
- Communication Média

L'Accompagnement Post COVID

- Plateforme questions / Réponses
- Soutien aux Ligues et Districts

FAFA depuis 5 saisons

INDRE



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Président à 11 h 30.

Le Président,
M. TOUCHET